



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Délibération de la Commission Recherche

N° 2022-CFR-002

Séance du 21 janvier 2022

Président : M. Pasquale MAMMONE
Vice-Président : M. Éric MONFLIER

Avis sur la cotisation au GIS Institut et Etudes des Faits Religieux

*Condition d'acquisition du vote : Quorum = moitié des membres en exercice présents ou représentés
Acquisition de la délibération = majorité des membres présents ou représentés*

Nombre de membres en exercice : 37
Nombre de membres présents : 27
Nombre de membres représentés : 3
Nombre de vote pour : 30
Nombre de vote contre : 0
Nombre d'abstentions : 0

La Commission Recherche émet un avis favorable sur la cotisation au GIS Institut et Etudes des Faits Religieux.

Arras, le 18/02/2022

Le Président

Pasquale MAMMONE

SERVICES CENTRAUX

9 RUE DU TEMPLE - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX
Tél. 03 21 60 37 00 - Fax 03 21 60 37 37
www.univ-artois.fr



Cotisation au GIS « Institut d'Etude des Faits Religieux »

Descriptif :

L'Institut d'Etude des Faits Religieux (IEFR) est un réseau régional inter-universitaire qui a pour objectif la recherche, la valorisation et la diffusion du travail scientifique. Sa finalité principale est de favoriser et de développer des coopérations de recherche et de diffusion de la culture scientifique dans le domaine de l'histoire, de la philosophie, des sciences des religions.

Partenaires :

- Université d'Artois – 5000€
- Université de Lille – 1500€
- Université Polytechnique des Hauts de France – 2000€
- Institut Catholique de Lille – 2000€
- Université de Picardie Jules Verne – 1600€